

**CABINET de Maîtres Frédéric PEYSSON – Laurent CHOUETTE
Sophie CAÏS – Elisabeth RECOTILLET
AVOCATS ASSOCIES**
267, Boulevard Charles Barnier « Le Kalliste » Bât. D - 83000 - TOULON
tel : 04.94.62.89.59. - e-mail : peysson@kalliste-avocats.fr
Consultation des documents sur le site Web : <http://www.kalliste-avocats.com>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un Ensemble Immobilier en copropriété dénommé « L'OREE DU BOIS » comprenant un cours de tennis situé à HYERES (Var) 374 chemin de la Grotte des Féés cadastré Section CY N° 33 les LOTS de Copropriété :

N° 101 : UN APPARTEMENT DE TYPE T2 situé au deuxième étage du bâtiment B,

N° 79 : UNE CAVE portant le N° 24 sur le plan du Bâtiment B

N° 59 : UN GARAGE portant le N° 4 sur le plan du Bâtiment B

N° 128 : UN EMPLACEMENT DE PARKING portant le N° 18 sur le plan du Bâtiment B

MISE A PRIX

SOIXANTE MILLE EUROS..... 60 000,00 €

**Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice
Associés à TOULON – le JEUDI 9 JUIN 2022 de 14 h 00 à 15 h 00.**

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 331 400 718 € - dont le siège social est à PARIS (75001) 19, rue des Capucines, identifié sous le numéro RCS – PARIS B 542 029 848 pris en la personne de son représentant légal domicilié de droit audit siège

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION

Les biens consistent en un appartement, une cave, un parking et un garage dépendant d'un ensemble immobilier l'OREE DU BOIS composé de plusieurs bâtiments sur un parc arboré comprenant des équipements de loisirs dont un cours de tennis.

La Résidence est protégée par un portail automatique. Elle dispose de jardins et de parkings autour des différents bâtiments.

L'Appartement formant le lot N°101 se situe au 3^{ème} étage, d'une superficie de 49,70 m² composé d'un vestibule d'entrée, d'une salle d'eau, d'un WC, d'une chambre, d'une cuisine et d'une pièce principale.

Le Parking formant le Lot N° 128 se situe face au bâtiment B, le sol est à l'état brut de gravier ou de tout venant.

Le Garage formant le LOT N° 59.- il s'agit d'un box fermé aérien situé immédiatement au droit de la porte d'entrée commune de la résidence. Il est fermé par une porte basculante en métal.

La Cave formant le N° 79, se trouve en rez-de-chaussée et accessible par une porte située à gauche du cabinet d'ascenseur.

MODE D'OCCUPATION

Les biens sont inoccupés

CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué.

Le montant des charges de copropriété déclaré est de 252,13 € + 15,12 € au titre de la LOI ALUR par trimestre

Pour 2022 les charges trimestrielles seraient de 259,20 € + 15,12 € au titre de LOI ALUR.

IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 € lorsque la mise à prix est inférieure à 30 000 €

SITE INTERNET

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site internet : www.kalliste-avocats.com à la rubrique vente aux enchères.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI VINGT VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **SOIXANTE MILLE EUROS**

Ci **60 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 2 Décembre 2021 et a été enregistré sous le n° 21/00082 (*Greffé ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 28 Avril 2022

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.